

LA CAMPAGNE D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS POUR LA RENTRÉE 2019-2020 EST OUVERTE

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE ET RETENIR

Djibouti fait partie, depuis 2017, des pays relevant de la **procédure « Études en France »**, plateforme numérique permettant aux étudiants étrangers de **postuler dans des établissements d'enseignement supérieur français** référencés sur la plateforme (plus de 280 établissements) **et d'effectuer une demande de visa étudiant**. Hormis les doctorants qui ne sont pas concernés.

L'utilisation de la plateforme « Études en France » est obligatoire et payante (25.000 DJF).

La plateforme est accessible à l'adresse : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/>
L'ensemble des informations pour compléter le dossier se trouve accessible dès la page de présentation du site, merci de prendre le temps de lire.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE (PIÈCES À FOURNIR)

Quelle que soit l'année d'étude dans laquelle vous souhaitez vous inscrire, la constitution d'un **dossier complet** suppose de vous munir, **sous forme électronique**, des pièces et documents suivants, dont **l'authenticité est systématiquement contrôlée** :

- **Photo d'identité** scannée (dimensions environ 26 x 32 mm ; qualité 300 DPI ; format JPEG ou PNG ; taille 50 Ko max.) ;
- **Pièce d'identité** scannée : passeport, carte d'identité, acte de naissance original (format PDF, PNG ou JPEG ; taille 300 Ko max.) ;
- **Curriculum Vitae** (format PDF, PNG ou JPEG ; taille 300 Ko max.) ;
- **Justificatifs de votre cursus : relevés de notes, diplômes, attestations...** (taille 300 Ko max.) ;
- Justificatifs de niveau de langue (français ; anglais) si vous vous prévaliez d'un test ;
- **Motivations**, à rédiger directement sur la plateforme **en 1.500 caractères maximum** pour chaque formation dans laquelle vous postulez ;
- Il est rappelé qu'**une adresse de messagerie électronique valide est indispensable**.

Le dossier **ne peut plus être modifié** lorsqu'il a été soumis à l'espace Campus France depuis la plateforme.

DATES LIMITES DE CANDIDATURE

La constitution d'un **dossier complet soumis à l'espace Campus France** doit être effectuée **avant une date limite de rigueur**, qui varie selon l'année d'étude dans laquelle vous postulez :

Vous postulez en **Première année de Licence** (y compris PACES et Architecture) : **1er février 2019**

Vous postulez en **Master** (ou en L2, L3, DUT, CUPGE) : **15 mars 2019**

L'irrespect de ces dates entraîne l'irrecevabilité de la demande ; aucune dérogation ne sera possible.

SUIVI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Il est rappelé que le dépôt d'un dossier complet n'emporte ni admission dans la ou les années d'études visées ni obtention d'un visa étudiant.

Les candidats sont invités à **consulter régulièrement leur messagerie électronique ainsi que leur compte personnel « Études en France »** afin de suivre l'état d'avancement de leur demande (convocation à entretien par Campus France ; demandes de compléments ; réponses des établissements) et, en cas d'admission au sein d'une ou plusieurs formations, d'indiquer leur choix définitif (date limite : 15 juillet 2019).